



Paris, le 24 novembre 2015

M. Pierre MAYEUR
Président du COMEX
UCANSS
18, avenue Léon Gaumont
75980 PARIS CEDEX 20

Objet : Attribution d'une prime exceptionnelle d'intéressement

Monsieur le Président,

Après la difficile conclusion d'un accord salarial pour 2015, la négociation au titre des salaires 2016, prévue le 22 décembre prochain, s'annonce tout aussi délicate, tant les cadrages budgétaires sont stricts.

Un tel contexte ne permet plus, même à minima, de prendre en compte la situation des salariés du Régime général, pourtant confrontés à de multiples tensions dans le cadre de leur travail quotidien.

La CFTC et la CFDT ne peuvent accepter qu'ils restent indéfiniment les perdants de cette situation, alors même que les économies de gestion, bien réelles, qui ne seraient pas possibles sans le professionnalisme reconnu de ces salariés, ne cessent de s'accroître.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, en complément de l'accord salarial que nous avons signé, de soumettre pour approbation au Comex une délibération visant à verser une prime de supplément d'intéressement à tous les salariés du Régime général.

Cette prime pourrait être aisément financée par la part d'Intéressement non versée, ainsi que par une partie des dépenses de personnel non-utilisées.

Elle aurait toute sa justification, car les salariés qui font la Sécu au quotidien ont été bien peu associés jusqu'à présent aux événements qui entouraient son 70^{ème} anniversaire.

Rappelons qu'un précédent a eu lieu en 2007, où un accord portant sur une prime de supplément d'intéressement avait été agréé par les autorités de tutelle, permettant le versement en fin d'année d'une prime de 300 euros bruts par salarié.

Certains de votre écoute, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour les fédérations

CFTC PSE

CFDT PSTE,

Frédéric BELOUZE

Yves LE BIHAN